



Service de stage

Dossier frais de stage 2019/2020

Nous informons les étudiants, Master2 et 3ème année licence que le dossier ouvrant droit au **paiement des indemnités de stage sans prise en charge, hébergement et restauration** doit être composé de :

- 1- Original de la convention de stage dûment signée (cachet + griffe de la structure d'accueil, **daté au début du stage**).
- 2- Original de la fiche de présence de l'étudiant au milieu professionnel (cachet + la griffe de la structure d'accueil).
- 3- **Original de l'attestation de non prise en charge délivrée par la structure d'accueil certifiant que l'étudiant n'a pas été pris en charge en matière d'hébergement et de restauration.**
- 4- Copie de l'attestation de stage.
- 5- Chèque barré - CCP.

Le dossier complet doit être déposé au niveau de service de stage avant le **30/11/2020**.

*** Tout dossier incomplet ou déposé après cette date est irrecevable.**

*** Aucune rature, ni blanc correcteur ou modification ne peuvent être apportés à la convention.**